



## **CARTE SOLAIRE – EVALUATION D'ECOLE UN OBJECTIF: LA CASSE DE L'ECOLE REPUBLICAINE**

A l'instar de ce que le gouvernement a fait à l'hôpital public, la feuille de route de la responsable locale du Ministre de l'Education Nationale est claire, continuer et amplifier la casse de l'école publique en l'empêchant tout simplement de fonctionner. Les mesures prises lors des derniers CTSD sont confirmées et montre la volonté de l'Inspectrice d'Académie de sacrifier les écoles rurales, les écoles de quartier, les écoles de proximité et la capacité de remplacement. Elle y est parvenue pour partie, mais pour partie seulement grâce à la résistance et aux mobilisations des personnels, des parents et des élus avec la FNEC FP FO.

La volonté de l'Etat et de sa représentante locale est aussi d'amplifier la territorialisation de l'Ecole en permettant aux élus, parents, responsables du périscolaire de participer à l'évaluation d'école pour, in fine, modifier le fonctionnement de l'école, la place du directeur et de mettre en place des écoles autonomes piloter par le conseil d'école ou siège parents et élus contre l'école de la République. Là encore dans le département, la résistance s'organise. De plus en plus d'écoles annoncent leur refus de se soumettre à ces évaluations (Saint Geneys près Saint Paulien, Céaux d'Allègre, Vergongheon maternelle et élémentaire, Langeac maternelle, Saugues, ...)

L'avis suivant a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales :

*Le CTSD rappelle que rien dans le décret N°2017444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service ne peut obliger les équipes pédagogiques à participer à ces dispositifs. Ainsi le CTSD demande que l'administration rappelle le caractère non obligatoire de celles-ci aux écoles, laissant le libre choix aux équipes pédagogiques d'y participer ou non. Il demande qu'aucune pression ni insistance ne soit exercée sur les enseignants qui refuseraient d'y participer.*

**Si vous refusez d'être entraîné dans ce dispositif, contactez le FO**

### **TOUTES LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE SONT CONFIRMES LORS DE CE COMITE TECHNIQUE**

**aucune dotation supplémentaire pour la Haute-Loire**

<b>OUVERTURES</b>	<b>FERMETURES</b>	
DUNIERES FAY LA TRIOULEYRE	BAS EN BASSET MATERNELLE (avec conservation de la décharge de direction 0,25)  CRAPONNE SUR ARZON	+ levée du blocage à la fermeture à Cohade

La rentrée s'annonce terrible pour les écoles publiques des communes qui perdent une classe. Les écoles privées se frottent les mains, de nombreux parents ayant déjà annoncé leurs intentions d'inscrire leurs enfants dans les écoles privées voisines.

**1/3 des TR du département seraient, d'ores et déjà, positionnés sur des postes où on ne peut pas positionner un PE adjoint par manque d'enseignant à la rentrée! Une nouvelle crise du remplacement se prépare.**

**Seul FO est intervenue pour demander les ouvertures pour les 5 situations suivantes :**

- St Beauzire
- Vergongheon élémentaire
- Le Pertuis
- Lichemialle
- St Pierre Eynac

Dans ces écoles, la rentrée s'annonce tout aussi compliquée avec des effectifs proches ou au-dessus du seuil d'ouverture et des conditions de travail inacceptables.

Nous avons aussi demandé une mesure en soutien de l'école de Pradelles, ainsi qu'1 poste UPE2A pour compléter les 2 demis postes du Chambon sur Lignon et Yssingaux, et un poste d'UPE2A sur le secteur de Brioude.

Rappelons que ces mesures de carte scolaire viennent s'ajouter à celles prononcées en février par l'IA :

**Fermeture de Classes :** Jules Ferry, Balvozy, Araules

**Fermeture d'écoles :** Les Vastres, Corsac, Vals Pres le Puy, Corsac, Paulhaguet (nous pouvons aussi rappeler que l'école de Montusclat La Pradette a fermé l'année dernière)

**Comme en Février, la mobilisation soutenue par la FNEC FP FO et les interventions constants de notre organisation ont permis de sauver quelques classes, comme à Cohade, Freycenet Saint Jeures, Saint Just Malmont.**

**Dans le secondaire**, FO s'est imposée au cours de l'instance pour aborder les questions des dotations du collège contre l'avis de l'IA-Dasen. En effet, le rectorat a débloqué 400 heures pour l'ensemble des collèges de l'académie. L'inspectrice d'académie s'est défendue en invoquant l'idée que les moyens du second degré ne dépendent pas du Comité technique départemental. La délégation FO a répliqué en mettant en avant le fait que, comme l'avait déjà rappelé le rectorat, les questions du second degré, et en particulier les situations problématiques, doivent être traitées en CTSD. L'IA-Dasen a finalement accepté nos interventions, notamment sur des collèges nécessitant des moyens supplémentaires et qui n'ont pas été suffisamment abondés par l'enveloppe académique des 400 heures : collèges de Brives, Brioude, Aurec... A l'exception de la question du latin au collège de Brives, aucune réponse véritable et satisfaisante n'a été apportée, l'autorité déclarant simplement que les situations seront remontées au rectorat.

**FNEC FP**  
**FO** **ELECTIONS 2022**  
**PROFESSIONNELLES**  
**du 1<sup>er</sup> au 8 décembre**